



Plan DÉPARTEMENTAL DE L'EAU SEINE-ET-MARNE

2017 - 2024

Bilan 2024

Sommaire

AXE 1 ACCOMPAGNER ET FÉDÉRER LES ACTEURS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX	6
Action 1 - Favoriser la synergie des moyens.....	7
Action 2 - Renforcer la gouvernance de l'eau	8
Action 3 - Les actions de communication.....	9
AXE 2 PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	10
Action 1 - Protéger la ressource en eau.....	11
Action 2 - Sécuriser la qualité de l'eau distribuée.....	12
AXE 3 RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU	14
Action 1 - Réduire les pollutions des collectivités et des gestionnaires d'infrastructures.....	15
Action 2 - Réduire les pollutions d'origines industrielles et artisanales	18
Action 3 - Réduire les pollutions d'origine agricoles.....	18
AXE 4 GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU	20
Action 1 - Mieux gérer quantitativement la ressource.....	21
Action 2 - Exploiter de façon plus économe la ressource en eau.....	22
Action 3 - Renforcer la surveillance.....	23
Action 4 - S'adapter aux changements climatiques.....	24
AXE 5 AMÉLIORER ET VALORISER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	26
Action 1 - Préserver le cadre naturel des milieux aquatiques en lien avec les projets de territoires.....	27
Action 2 - Restaurer la trame verte et bleue.....	28
Action 3 - Assurer la gestion des milieux aquatiques et humides.....	29
AXE 6 GÉRER LE RISQUE D'INONDATION	30
Retour sur l'année 2024 et sur les inondations dans le bassin versant des Morin.....	31
Action 1 - La mise en œuvre de stratégies locales de gestion du risque inondation.....	34
Action 2 - La promotion d'outils de prévention et de sensibilisation.....	35
Action 3 - L'amélioration de la résilience et la diminution de l'aléa	36



PRÉAMBULE

La Seine-et-Marne, qui représente 49 % de la superficie de l'Île-de-France et compte désormais plus de 1,4 million d'habitants, est le 10^e département français avec le taux de croissance en habitants le plus élevé de l'Île-de-France. Malgré ces pressions, la Seine-et-Marne dispose encore d'importantes surfaces naturelles :

- 4 400 km de cours d'eau ;
- 140 000 ha d'espaces boisés (24 % de sa surface) ;
- 340 400 ha de surfaces agricoles (58 % de sa surface) ;
- la Bassée, plus grande zone humide d'Île-de-France.

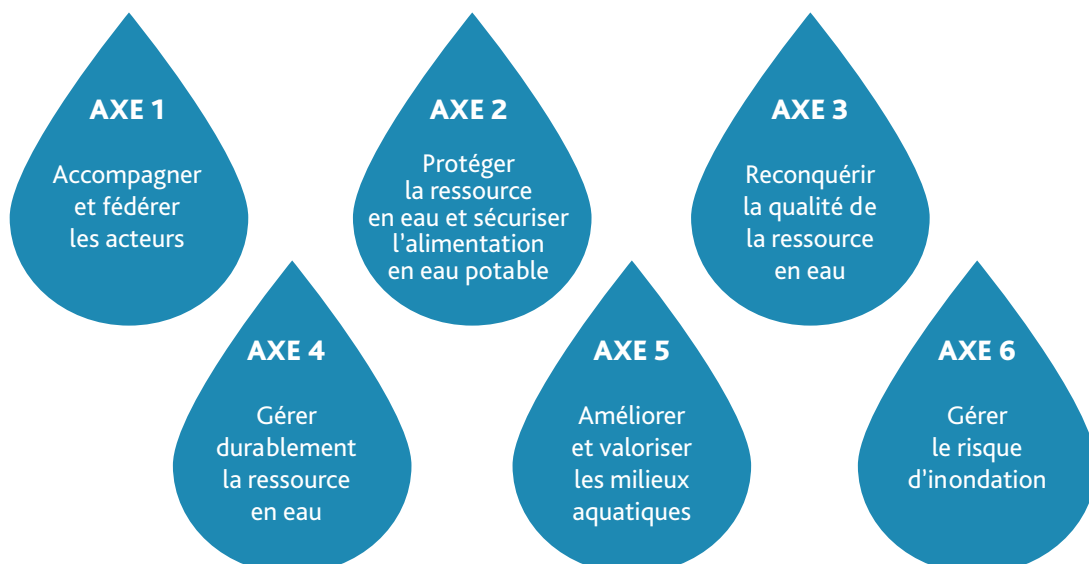
Dans le domaine de l'eau, la Seine-et-Marne est stratégique : son sous-sol accueille deux nappes souterraines, puissantes et étendues (calcaire du Champigny, calcaire de la Beauce) et une nappe alluviale (Bassée) qui jouent un rôle fondamental dans l'alimentation en eau des Seine-et-Marnais mais également des Franciliens.


Le développement économique, les surfaces agricoles majoritaires, les caractéristiques physiques du sous-sol font que la pression sur les ressources en eau est importante. Elles ont subi au cours des dernières décennies des dégradations en qualité qui ont entraîné un non-respect du « bon état » souhaité par la directive cadre sur l'eau (DCE) pour un grand nombre de milieux ainsi qu'une alimentation en eau potable non conforme pour 235 000 habitants (données de l'année 2006).

Fort de ces constats, tous les acteurs de l'eau se sont fédérés, ce qui a conduit à la création d'un 1^{er} Plan départemental de l'eau (PDE) en 2006 pour une durée de cinq ans, signé par l'État, le Département, l'agence de l'eau, la région Île-de-France, la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne et l'union des maires avec pour objectif premier, le retour à une alimentation en eau potable conforme pour tous les Seine-et-Marnais. Malgré les importantes avancées obtenues à l'issue de ce 1^{er} Plan, il est apparu indispensable de poursuivre la démarche, ce qui s'est traduit par la signature d'un 2^e Plan en 2012 pour cinq nouvelles années d'actions, avec l'appui en plus de la chambre de commerce et d'industrie (CCI).

L'évolution réglementaire par les lois MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) d'une part, et le déploiement de la directive inondation d'autre part, ont mis en avant de nouveaux sujets comme la profonde évolution de la gouvernance et de nouvelles compétences comme la prévention des inondations. Les événements climatiques de mai/juin 2016 avec des inondations historiques sur le Loing ont confirmé la prééminence de ce thème. Ainsi, l'ensemble des acteurs de l'eau du département ont signé, le 3 octobre 2017, le 3^e Plan départemental de l'eau 2017-2021 qui a été prorogé jusqu'en 2024.

Il comprend six axes principaux, 18 thèmes et 77 actions :





AXE 1
Accompagner
et fédérer
les acteurs
pour répondre
aux enjeux

Action 1

Favoriser la synergie des moyens

CONTEXTE

Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PDE, les maîtres d'ouvrage peuvent bénéficier d'un accompagnement financier. L'agence de l'eau et le Département restent les seuls financeurs pour les domaines de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées.

La Région Île-de-France intervient aux côtés du Département sur l'accompagnement des collectivités vers le zéro phyto et les aménagements des cimetières et des autres financeurs pour les actions de gestion alternative des eaux pluviales et certains travaux de renaturation des rivières et des berges ou de protection des zones humides.

Le domaine agricole bénéficie d'un financement plus élargi avec le Département, la Région, l'agence de l'eau, l'État et l'Europe à travers le FEADER (fond européen agricole pour le développement rural).

FAITS MARQUANTS

En 2023, sur les 25,6 ETP (équivalent temps plein) financés par l'agence de l'eau, 11,7 ETP ont été financés dans le cadre du déploiement d'outils de contractualisation comme les contrats de bassin et les contrats de territoire « eau et climat ». La moitié, 12,6 ETP, concerne la protection de la ressource.

CHIFFRES CLÉS

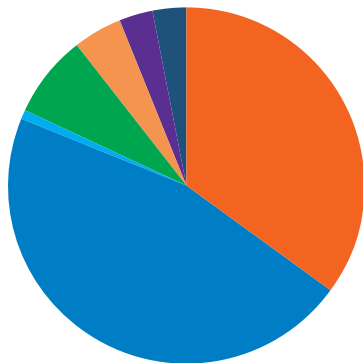
48 M€

d'aides apportées en 2024,
principalement par :

Agence de l'eau : **36,5 M€**

Département : **9,8 M€**

Répartition des aides
apportées en 2024
par thématique
en %



- **35,2 %** Assainissement
- **46,0 %** Eau potable
- **1,0 %** Actions préventives en zone agricole
- **7,4 %** Rivières et zones humides
- **4,5 %** Action préventives industrielles (dépollution)
- **3,0 %** Actions préventives en zone non agricole
- **2,9 %** Animations

Action 2

Renforcer la gouvernance de l'eau

CONTEXTE

Depuis 2018, le décompte du nombre d'entités assurant la gouvernance, c'est-à-dire agissant en maître d'ouvrage, s'effectue au 1^{er} janvier n+1, et non au 31 décembre n. Sont ainsi dénombrées dans cet article toutes les entités exerçant une compétence sur une portion du territoire seine-et-marnais, même si leur siège est en dehors du département.

Globalement, dans un contexte où la carte de la fiscalité propre tend à se stabiliser (pas d'évolution depuis 2020), la diminution du nombre de collectivités compétentes en eau et assainissement a largement ralenti par rapport à 2020 qui a été marquée par les effets de la loi NOTRe. Ainsi, en cumulant les trois compétences, GeMAPI, eau potable et assainissement collectif, leur total s'établit au 1^{er} janvier 2025 à 222, soit -8 par rapport au 1^{er} janvier 2024 et -295 par rapport au 1^{er} janvier 2016. Dans ces totaux, les compétences « assainissement non collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines » ne sont toutefois pas prises en compte

CHIFFRES CLÉS



FAITS MARQUANTS

Évolution des périmètres syndicaux au 1^{er} janvier 2025

- Quatre syndicats (SIAEP de Burcy, Fromont et Rumont ; SIAEP de Grez-sur-Loing Moncourt-Fromonville ; SIAEP de Nemours Saint-Pierre ; SM des Eaux de la région de Buthiers) ont fusionné pour former le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nemours (SMEAPN).
- Le Syndicat Intercommunal pour la production et la distribution d'eau potable (SIDEAU) Moret Seine et Loing a étendu son périmètre d'intervention pour l'ensemble de la compétence eau potable aux communes de Nonville, Treuzy-Levelay et Villemer.
- Le Syndicat Intercommunal d'assainissement (SIDASS) Moret Seine et Loing a étendu son périmètre d'intervention aux communes de Flagy – pour l'assainissement collectif et non collectif-, Nonville et Treuzy-Levelay – pour l'assainissement non collectif uniquement.

Sur les 7 Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) initialement prévus et concernant le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) 2022-2027.

- 4 SAGE poursuivent leur mise en œuvre (la Nonette au nord ; Marne Confluence au Nord Ouest ; la nappe de Beauce et les milieux superficiels associés au Sud et les Deux Morin l'Est)
- Le SAGE de l'Yerres, au centre, est en révision. L'adoption du nouveau SAGE par la commission locale de l'eau est prévue pour le premier semestre 2025. En attendant, les documents du SAGE actuel restent en vigueur.
- Le SAGE Bassée Voulzie est en phase d'élaboration et travaille actuellement 3 volets principaux : la définition de volumes prélevables à travers une étude dédiée, la caractérisation des zones humides remarquables sur son périmètre et enfin la rédaction concrète des pièces constitutives du SAGE (en particulier PAGD et règlement). L'ambition de la structure porteuse est une adoption du SAGE à mi 2026.
- Le SAGE Marne et Beuvronne, au nord-ouest a vu son périmètre approuvé par arrêt préfectoral du 30 novembre 2022 et sa commission locale de l'eau (CLE) créée en septembre 2023 (installation de la CLE). Il entre maintenant pleinement dans sa phase d'élaboration avec le lancement des premières études (état des lieux et diagnostic) début 2025.

Action 3

Les actions de communication

CONTEXTE

Les actions de communication prévues dans le cadre du 3^e Plan départemental de l'eau visent à rendre visible et compréhensible les actions menées dans le domaine de l'eau sur le territoire seine-et-marnais. Cette communication se fait notamment à travers le site de l'eau du Département, l'observatoire de l'eau, les expositions et les classes d'eau. Plusieurs événements tels que la remise des Trophées ZÉRO PHYT'Eau sont également organisés chaque année.

CHIFFRES CLÉS

95 %

des jardiniers n'utilisent plus de pesticides (enquête SNHF, 2021)

79

animations ont été organisées par le Département et Seine-et-Marne Environnement sur le jardinage au naturel et la gestion différenciée à destination des particuliers

326
jours

d'emprunt totalisé pour les expositions du Département, de SEME et d'AQUI'Brie

122 987
utilisateurs

ont visité le site de l'eau du Département

FAITS MARQUANTS EN 2023


- L'Observatoire de l'eau du Département a publié 7 études téléchargeables sur <https://eau.seine-et-marne.fr/fr>
- Organisé par le Département les 14 et 19 novembre, les rencontres techniques départementales ont réuni 111 personnes pour échanger sur la prise en compte du cycle de l'eau en ville, tant lors de la planification que dans les aménagements.



Rencontres techniques départementales « eau et nature en ville », le 14 novembre à Meaux (photo de gauche) et le 19 novembre à Fontainebleau (photo de droite).

- Le Trophée ZÉRO PHYT'Eau a été décerné à 4 collectivités, portant le total des collectivités détentrices du trophée à 215 (213 communes et 2 EPCI).





AXE 2
Protéger
la ressource
en eau et
sécuriser
l'alimentation
en eau potable

Action 1

Protéger la ressource en eau

CONTEXTE

La protection à long terme des ressources en eau en Seine-et-Marne est une priorité, nécessitant des actions efficaces contre les pollutions diffuses. Le département compte 45 captages prioritaires à protéger, en raison de la densité élevée de captages pollués ou sensibles, principalement en lien avec les pollutions agricoles en nitrates et pesticides. La vulnérabilité du territoire a conduit à la mise en place de programmes d'actions préventives au sein des aires d'alimentation des captages, avec la responsabilité des collectivités pour leur définition et mise en œuvre. La diversité des tailles d'aires d'alimentation souligne la complexité de cette démarche.



Animation protection captages pollutions diffuses - © CD77



Travaux Transpr'Eauvinois Voulzie Longueville - © S2E77

CHIFFRES CLÉS



captages
prioritaires
à protéger
en Seine-et-Marne



captages
sont concernés
par un programme
d'actions opérationnel
en 2024

Action 2

Sécuriser la qualité de l'eau distribuée

CONTEXTE

Les captages d'eau destinés à l'alimentation en eau potable doivent être dotés de périmètres de protection, créés par des arrêtés préfectoraux dans le cadre d'une procédure spécifique impliquant une déclaration d'utilité publique (DUP). Ces arrêtés préfectoraux de DUP doivent être obligatoirement annexés aux documents d'urbanisme des communes. Avec la mise en œuvre de projets d'interconnexions, se pose la question de la préservation de certains captages, qu'ils soient protégés ou non. Ceux qui seront abandonnés définitivement devront être rebouchés selon les normes établies.

La qualité de l'eau distribuée est évaluée grâce aux paramètres physico-chimiques et microbiologiques définis dans le cadre du contrôle sanitaire, en fonction de limites et de références de qualité fixées par la réglementation inscrite dans le Code de la santé publique. Ce contrôle vise à garantir un haut niveau de sécurité sanitaire des eaux fournies aux consommateurs. Il comprend notamment la réalisation de programmes d'échantillonnages et d'analyses d'eaux, l'expertise sanitaire des résultats d'analyses, la gestion des non-conformités, les inspections des installations de production, de traitement et de distribution d'eau, l'information du grand public concernant la qualité de l'eau, les rapportages au niveau national et européen.



FAITS MARQUANTS

En lien avec la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

En 2024, le taux de conformité global a fortement diminué et est lié à la prise en compte de non-conformités ponctuelles aux pesticides potentiellement dues à la dégradation de la qualité de l'eau superficielle dans le cadre des inondations de fin 2024 et ayant impacté des usines de traitement alimentant des unités de distribution avec une forte population notamment :

- 1 situation de dépassement ponctuel le 15 octobre 2024 pour le paramètre métaldéhyde sur l'usine de Nanteuil-les-Meaux distribuant 84 865 habitants ;
- 2 situations de dépassement ponctuel le 11 octobre 2024 et le 9 décembre 2024 sur l'usine de Neuilly-sur-Marne distribuant 99 302 habitants.
- 1 situation de dépassement ponctuel le 2 octobre 2024 pour le paramètre métaldéhyde sur l'usine d'Annet-sur-Marne distribuant 345 123 habitants.

Ces stations de traitement sont équipées d'une filière spécifique pour abattre les pesticides. Les recontrôles effectués suite à ces non-conformités ponctuelles se sont avérés être conformes à la réglementation.

- L'intégration des ions perchlorates dans le contrôle sanitaire du département au 1^{er} janvier 2023. 47 communes (environ 62 438 habitants) sont concernées par des dépassements de la valeur guide de l'Anses et par la recommandation d'usages à destination des nourrissons. La population concernée est informée via les bulletins sanitaires et les infofactures. Étant donné que le paramètre des ions perchlorates ne dispose d'aucune limite ou référence de qualité, ce dernier n'a pas été intégré au bilan général de la qualité d'eau.

À compter du 1^{er} janvier 2024, une nouvelle liste pesticide régionale incluant notamment les métabolites pertinents a été mise en œuvre (209 molécules). Parmi eux, certains, dont les métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil, ont été intégrés à la campagne exploratoire menée par l'ARS Île-de-France, afin de dresser un panorama de la qualité de l'eau vis-à-vis de ces molécules, d'observer les teneurs et leur évolution sur la durée de la campagne et d'enregistrer de la donnée analytique.

Une communication des résultats de cette campagne est prévue début 2025 sur le site de l'ARS. D'ores et déjà, de nombreuses non-conformités ont été mises en évidence pour lesquelles les collectivités concernées ont été informées.

L'intégration de ces nouvelles molécules au contrôle sanitaire au 1^{er} janvier 2025 va donc venir faire évoluer la cartographie des non-conformités en 2024 et conduire à la prise de nouvelles mesures de gestion.

CHIFFRES CLÉS

85,9 % de la population départementale est alimentée par un captage protégé

4 arrêtés préfectoraux de DUP, protégeant 7 captages, ont été signés en 2024

5 362 prélèvements d'eau ont été réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire en 2024 (hors étude)

Aucune restriction d'usage liée à la présence de pesticides n'a été prise à ce jour dans le département (concerné par des restrictions d'usage en lien avec des situations de non-conformités pour les paramètres nitrate et fluor, représentant 0,07 % de la population).

58,6 %

des Seine-et-Marnais (soit 423 communes) ont été alimentés par une eau conforme :

76

communes ont distribué une eau dépassant la limite de qualité pour au moins une molécule de pesticides recherchés dont 10 classées en NC1 et 66 en NC0. Ainsi, 588 991 habitants (41,2 %) ont été alimentés par une eau non conforme par rapport aux pesticides, sans risque pour la santé dont 573 343 habitants (soit 40,1 % de la population) concernés par une con-conformité ponctuelle

8

communes sont non conformes vis-à-vis du nitrate

Dans le cadre du SDAEP qualité et du SDAEP secours :

En 2024, plusieurs solutions ont été finalisées, marquant des avancées importantes dans l'amélioration de la gestion des ressources en eau. L'une des réalisations majeures a été la finalisation du projet d'interconnexion du Transpr'Eauvinois. Ce projet a permis de relier 58 communes aux ressources en eau depuis Noyen-sur-Seine. Grâce à cette interconnexion, 49 000 habitants bénéficient désormais d'un approvisionnement aux normes de qualité en 2024, en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins.

Actuellement, plusieurs projets d'interconnexion sont en cours. Parmi ceux-ci, les travaux visant à relier les réseaux d'eau potable de l'ancien SMAEP de Crécy-la-Chapelle et de l'ancien SIVOM de Boutigny. Cette interconnexion contribuera à renforcer la distribution d'eau sur ces territoires.


Un autre projet majeur en cours est l'interconnexion entre le nouveau champ captant du port aux oies à Cannes-Écluse et les réseaux d'eau potable des anciennes communes du SME de Varennes-sur-Seine, aujourd'hui intégrées à la Communauté de communes du Pays de Montereau. Ce projet bénéficiera à 7 859 habitants, assurant un approvisionnement fiable en eau potable.

En parallèle, un projet de maîtrise d'œuvre est en cours pour la création du réseau d'interconnexion du Syndicat Théroouanne, Marne et Morin. L'objectif de ce projet est de garantir une qualité d'eau conforme, notamment en ce qui concerne les pesticides, grâce à un raccordement à l'usine de Montry. Cette initiative permettra également d'assurer une quantité suffisante d'eau pour les communes concernées.

Des travaux d'interconnexion sont également en cours pour sécuriser l'approvisionnement en eau des secteurs de Noyen-sur-Seine et Hermé, ainsi que ceux de Saint-Fargeau-Ponthierry et Boissise-la-Bertrand. Ces projets visent à renforcer la résilience des réseaux d'eau potable face à d'éventuelles crises.

Un autre projet important est l'étude d'une interconnexion de secours entre Coulommiers et le réseau du S2E77 à Beauthel. Ce projet est actuellement étudié par la SAFEGE, qui s'occupe de l'engagement de la maîtrise d'œuvre pour en assurer la faisabilité.

Enfin, des travaux significatifs sont en cours pour la reconstruction de l'usine d'eau potable de Meaux, ainsi que pour l'usine de Chamigny, dans le cadre du projet CACPB. Ces travaux permettront d'améliorer la qualité de l'eau et de renforcer la capacité de traitement pour répondre aux besoins des populations locales.

A young boy with dark hair, wearing a green and blue life vest, is crouching by the edge of a body of water. He is looking down at his right hand, which is resting on the water's surface, creating ripples. The background is a vast, calm blue sea under a bright sky. A large, semi-transparent blue teardrop shape is overlaid on the left side of the image, containing white text.

AXE 3
Reconquérir
la qualité de
la ressource
en eau

Action 1

Réduire les pollutions des collectivités et des gestionnaires d'infrastructures

CONTEXTE

Les collectivités sont pleinement impliquées pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement en lien avec l'évolution de la réglementation, que ce soit sur la réduction des pollutions ponctuelles rejetées par temps sec, mais également sur la diminution des rejets urbains par temps de pluie. À ce titre, elles s'appuient sur des études stratégiques à l'échelle de leur territoire (révision des Schémas directeurs d'assainissement), mais également sur des documents départementaux (Schémas départementaux d'assainissement des eaux usées : SDASS EU n° 1 et 2) ainsi que bien entendu sur les directives données par les services de police de l'eau (DDT et DRIEAT).



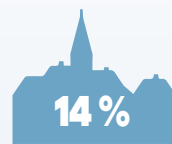
STEP - Fontenailles - © CD77



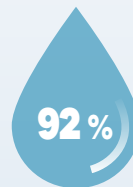
Inauguration STEP - La Croix-en-Brie - © CD77

CHIFFRES CLÉS

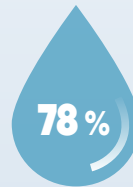
Assainissement (données 2022 pour le bilan 2023)



des communes n'ont pas un zonage d'assainissement des eaux pluviales approuvé après enquête publique. Cependant, avec les nombreuses révisions de SDA prévues ou en cours, la totalité des collectivités disposeront à moyen terme (2 à 5 ans) d'un zonage d'assainissement pluvial



de la population est en assainissement collectif



des systèmes d'assainissement prioritaires ciblés dans le cadre du SDASS EU2 sont mis aux normes (travaux en cours ou terminés)



stations d'épuration ont plus de 40 ans (soit 22 % du parc)

Zéro phyto



collectivités ont reçu le Trophée ZERO PHYT'Eau en 2024, ce qui porte le nombre de collectivités lauréates du trophée à 215 (213 communes et 2 EPCI).

FAITS MARQUANTS EN 2023

Assainissement

Sur les 294 systèmes d'assainissement publics, 85 % ont un fonctionnement jugé bon à très bon et reçoivent 95 % de la pollution traitée en Seine-et-Marne.

45 % des réseaux d'assainissement présentent des anomalies de fonctionnement.

En 2023, 38.9 M € d'études et travaux réalisés sur le département ont contribué à limiter les pollutions émises par les systèmes d'assainissement vers le milieu naturel.

Fin 2024, tous les travaux du SDASS EU 1 (Schéma départemental d'assainissement des eaux usées) sont terminés ou en cours avec le dernier dossier qui concernait la mise aux normes du système de Cuisy dont le constructeur a été retenu en fin d'année par la Communauté de communes Plaine et Monts de France) et 78 % des travaux prévus dans le cadre du SDASS EU 2 sont en cours ou terminés (tous les dossiers sont initiés).

Zéro phyto

Une économie de 5 708 kg de matières actives a été réalisée sur l'ensemble du département, soit depuis la signature du premier PDE, une économie de plus de 70 tonnes de pesticides rejetés en moins par les collectivités dans le milieu naturel.

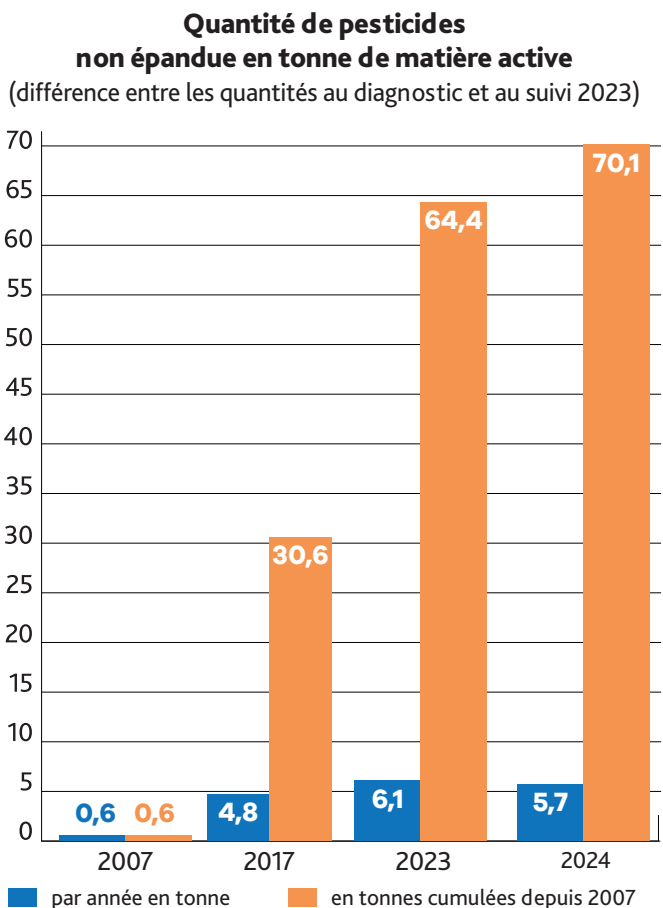
Les routes départementales sont maintenues au « zéro phyto ».

Les services de Disneyland Paris ont poursuivi leur collaboration avec les services du Département.

La collaboration du Département avec Aéroport de Paris a permis de poursuivre la réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces aéroportuaires et de développer un partenariat technique pour la renforcer via des techniques innovantes de détection des adventices. La mise en place d'un système de photodétection des espèces appétentes pour les oiseaux a notamment permis des interventions ciblées et de maintenir l'entretien des espaces sans avoir recours aux produits phytosanitaires.



31 août 2017 - Tremblay-en-France - Visite ADP-21 - © CD77



Terrain d'honneur du stade Mahut à Fontainebleau, entretenu sans produit phytosanitaire.

Action 2

Réduire les pollutions d'origines industrielles et artisanales

CONTEXTE

Les installations industrielles peuvent être à l'origine de pollutions accidentelles des eaux superficielles (fleuves, rivières, zones humides, etc.) et souterraines. Plusieurs accidents sont recensés chaque année en Seine-et-Marne. Les impacts sur l'environnement vont d'une mortalité piscicole aiguë dans un cours d'eau à la pollution pour plusieurs années d'un aquifère utilisé pour la production d'eau potable.

CHIFFRES CLÉS

17

projets industriels ont été financés par l'AESN en 2024

1,44 M€

d'aides ont été apportées par l'AESN pour **3,473 M€** de montant de projets

Action 3

Réduire les pollutions d'origine agricoles

CONTEXTE

En 2024, le dispositif de MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) s'est poursuivi sur l'ensemble des territoires à enjeu eau : Fosse de Melun et Basse Vallée de l'Yerres, du Centre Brie et du S2e77. Compte tenu des cahiers des charges nationaux MAEC contraignants à mettre en œuvre en Seine-et-Marne, peu d'agriculteurs se sont engagés dans les mesures de réductions de phytosanitaires et fertilisation hormis les exploitations en agriculture biologique. Seules les mesures sur la biodiversité ont eu un certain succès.

Les animations collectives se sont poursuivies notamment sur la gestion des adventices et la gestion des couverts en inter-cultures. Globalement, les conditions climatiques difficiles de 2024 n'ont pas permis une bonne disponibilité des exploitants agricoles.

Parallèlement, la mise en œuvre du 7^e programme d'action nitrates a introduit de nouvelles mesures sur la gestion des apports azotés et la gestion des couverts en interculture. De nouveaux captages ont été identifiés en zone d'actions renforcées amenant de nouvelles mesures obligatoires.

FAITS MARQUANTS

Sur le territoire de la Fosse de Melun – Basse Vallée de l'Yerres, un nouveau dispositif visant à inciter les agriculteurs à s'impliquer dans des démarches de préservation de la qualité de l'eau a été élaboré dans le cadre du programme d'action Terre & Eau. Ce dispositif, intitulé contrat agriculteur, vise à proposer aux agriculteurs de suivre a minima 4 animations collectives et de s'engager dans une démarche individuelle de préservation de la qualité de l'eau d'ici fin 2025 en échange d'une indemnité de 1 000 € par exploitant.

L'ensemble des animations agricoles proposées par les partenaires du plan d'action sont mobilisables par les agriculteurs. Concernant l'action individuelle, la participation au réseau de parcelles azote ou l'engagement dans une MAEC permet de respecter le contrat.

Ce nouveau dispositif est directement financé par les maitres d'ouvrage pourra être déployé sur d'autres territoires en fonction des possibilités financières territoriales.

CHIFFRES CLÉS

17 172 ha

certifiés en bio en 2024 sur 271 exploitations répertoriées

LES ACTIONS SUR LES ZONES PRIORITAIRES D' ACTIONS (ZPA) EN 2024



ZPA Fosse de Melun - Basse Vallée de l'Yerres
Plan d'action Terre & Eau 2025
(SEDIF – Eau du Sud Parisien - VEOLIA)

Démonstration de semis de couvert à la volée en interculture avant moisson, en partenariat avec la FDC77



ZPA Centre Brie et Montereau (CARIDF)

Démonstration d'une écimeuse-récolteuse, présentée par « BOUILLE CONCEPT » sur une parcelle de blé. Cet outil fauche la partie sommitale des adventices et récolte leurs graines avant qu'elles ne tombent au sol, limitant ainsi leur prolifération. L'utilisation de l'écimeuse-récolteuse a un intérêt sur la préservation de la qualité de la ressource en eau en réduisant le recours aux herbicides et en réduisant le risque de résistance à ces derniers. Une douzaine d'agriculteurs était présente à chaque animation.



AAC de la Région de Nemours

Une matinée technique sur la thématique des couverts végétaux a été organisée le 19 novembre 2024, avec l'intervention de la Chambre d'Agriculture de Région Île de France (CARIDF). 13 agriculteurs et un représentant du Parc Naturel Régional du Gâtinais étaient présents.

La matinée a eu lieu à BURCY, au milieu des couverts de colza – féverole – phacélie – radis chinois d'un agriculteur. Les objectifs étaient de mieux s'approprier les bénéfices agronomiques des couverts, maîtriser les techniques d'implantation et de destruction, connaître la diversité d'espèces susceptibles d'être présentes dans un couvert et leurs propriétés respectives, s'approprier la méthodologie des pesées de biomasse et son intérêt.

Le conseiller de la CARIDF a mis en avant, par exemple, qu'il vaut mieux un mélange d'espèces que des légumineuses pures, et que la clé pour réussir les couverts est de soigner leur implantation. De plus, le gain d'un couvert sur la fertilisation de la culture suivante ne se voit que dans le cas d'un couvert contenant des légumineuses. Les intercultures courtes ont également un intérêt pour faire une coupe sanitaire – elles peuvent se faire avec de la féverole ou de la moutarde.



AAC de la Vallée du Lunain

Une « Classe Verte » a été organisée le 16 septembre 2024 avec la communauté ECOTABLE – association fondée en 2019 qui promeut l'alimentation durable, locale & accessible à tous.

Une trentaine de membres (restaurateurs parisiens, grossistes, directeur de caisses des écoles parisiennes) sont venus à la rencontre d'exploitants du territoire engagés avec Eau de Paris en agriculture durable pour échanger sur leurs façons de produire, de transformer et de commercialiser les produits. Il s'agissait d'une exploitation en grandes cultures dont les produits sont transformés en pâtes – farines – huiles, et d'une exploitation en polyculture-élevage (bovins, ovins) en vente directe.


Le midi, une partie des restaurateurs présents a préparé le déjeuner sur la ferme pour 80 personnes avec les produits d'exploitations engagées des Aires d'Alimentation de Captages de la Vallée du Lunain, de la Région de Nemours et de la Vallée de la Vanne (Yonne).

Pour finir, une visite des sources de Villeron a été proposée l'après-midi afin de faire le lien entre l'eau potable et les actions menées auprès des agriculteurs pour préserver les ressources.

Territoires Est 77

En 2024, année agricole difficile de par son excès de pluie, une animation a été organisée sur la « diversification des cultures ». L'objectif était d'aider les exploitations agricoles à explorer des cultures à faible niveau d'intrants et à diversifier leurs débouchés. Les participants ont échangé avec des agriculteurs producteurs de soja et sorgho, ainsi qu'avec la filière locale Planète Chanvre. Une quinzaine d'exploitants et autant d'élèves en BTS du Lycée agricole de la Bretonnière étaient présents. L'événement a également mis en avant le lien avec les MAEC Eau et la préservation de la ressource en eau. Une animation sur le Paulownia ainsi que trois rendez-vous pour la souscription éventuelle de MAEC Eau ont découlé de ce tour de plaine.



A young boy with dark hair, wearing a green and blue life vest, is crouching by the water. He is looking down at his hand, which is touching the water's surface, creating ripples. The background is a vast, calm blue body of water under a bright sky. A large, semi-transparent blue teardrop shape is overlaid on the left side of the image, containing white text.

AXE 4
Gérer
durablement
la ressource
en eau

Action 1

Mieux gérer quantitativement la ressource

CONTEXTE

La nappe de Beauce et la partie ouest de la nappe du Champigny sont classées en ZRE (zone de répartition des eaux), signifiant un déséquilibre entre les besoins en eau et la ressource disponible. Cela a nécessité la mise en place de règles spécifiques pour gérer collectivement et durablement la ressource en eau. Les prélèvements d'irrigation sont gérés par la chambre d'agriculture en tant qu'organisme unique de gestion collective (OUGC).

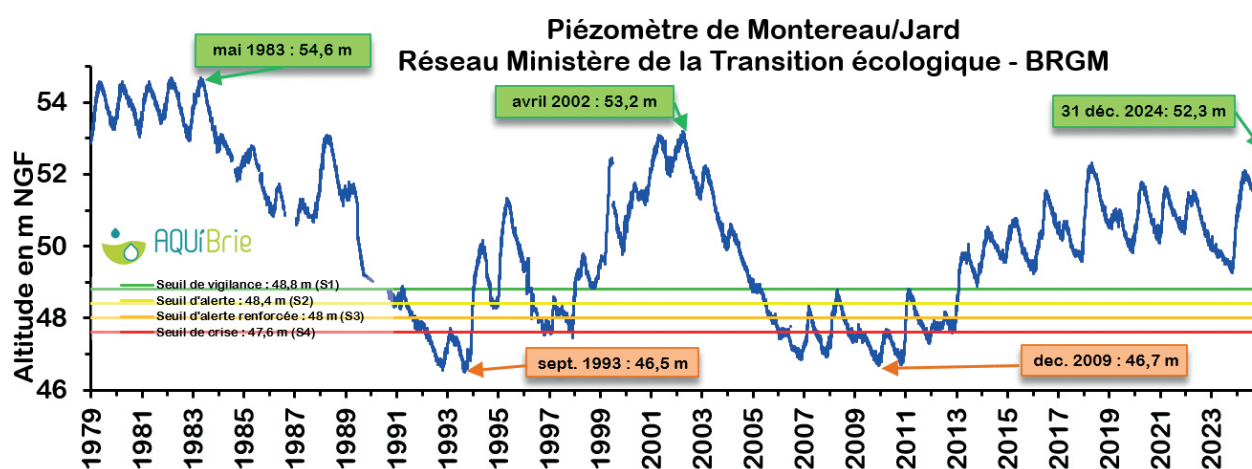
FAITS MARQUANTS EN 2023

À l'exact opposé du bilan 2023, la nappe du Champigny a connu, en 2024, des niveaux exceptionnellement hauts grâce à des cumuls de pluie mensuels, systématiquement supérieurs aux moyennes observées depuis 1979. Ces records de pluie permettent sur la zone ouest du Champigny de retrouver des niveaux qu'on n'avait plus connus depuis plus de 20 ans et d'espérer être loin des seuils de vigilance pendant plus d'un an. A l'est, la remontée de la nappe est également exceptionnelle. Toutefois les prélèvements étant majoritairement agricoles, un été sec pourrait impacter fortement le niveau confortable de la nappe.

CHIFFRES CLÉS

52,3 mGNF niveau de la nappe de Champigny Ouest au piézomètre de Montereau-sur-le-Jard au 31 décembre

139,8 mGNF niveau de la nappe de Champigny Est au piézomètre de Beauchery-Saint-Martin au 31 décembre



Action 2

Exploiter de façon plus économe la ressource en eau

CONTEXTE

Afin de préserver la ressource en eau, les collectivités en charge de leur réseau doivent maintenir une bonne qualité de service, passant par la réduction des fuites sur le réseau. La performance des réseaux est suivie sur l'ensemble du département notamment par l'étude de l'évolution du rendement et de l'indice linéaire de pertes (ILP).

Un réseau est considéré comme performant s'il présente :

- Soit un bon rendement (supérieur à 80 %) ;
- Soit un bon ILP (inférieur à 2,5 pour les communes rurales et 10 pour les communes urbaines).

FAITS MARQUANTS

Si toutes les communes avaient un rendement de 80 %, 1,27 Mm³ d'eau aurait été économisé en 2023.

En Seine-et-Marne, la consommation moyenne d'eau est de 141,5 l par habitant et par jour, un chiffre inférieur à la moyenne nationale de 149 l/hab/j (donnée 2020).



Patrimoine réseaux eau potable

CHIFFRES CLÉS

82,66 %

rendement moyen du
réseau d'eau potable en
Seine-et-Marne

220

communes ont un bon
rendement

456

communes peuvent
être considérées comme
performantes

Action 3 Renforcer la surveillance

CONTEXTE

Compte tenu de la dégradation de la qualité (nitrates et pesticides) de la nappe du Champigny, deux réseaux de surveillance ont été mis en place :

- un réseau de surveillance qualitatif nommé « Qualichamp » mis en place en 1999 par le Département, en partenariat avec l'Agence de l'eau. Il est exploité par AQUI'Brie ;
- un méta-réseau de surveillance quantitatif nommé « Quantichamp » dont fait partie le réseau piézométrique du Département. Ce méta-réseau permet d'assurer un suivi précis de l'évolution du niveau et de la recharge de la nappe du Champigny au cours du temps.

FAIT MARQUANT

En 2024, dans le cadre du marché pour le renouvellement de ses stations entre 2023 et 2026, 5 piézomètres ont pu être équipés par du nouveau matériel en novembre. La moitié du parc des stations du CD77 a ainsi été renouvelée au cours des 2 dernières années. Le reste des appareils sera remplacé en 2025 et 2026.

Grâce aux 22 années de surveillance commune, et à plusieurs longues chroniques de niveaux (remontant de 40 à plus de 70 ans en arrière), le méta-réseau Quantichamp constitue un outil précieux pour suivre l'impact du changement climatique sur le niveau de la nappe du Champigny au cours des années à venir.



Piézomètre Quantichamp - © AQUI' Brie

CHIFFRES CLÉS

44

piézomètres constituent le réseau « Quantichamp » de la nappe du Champigny. Sur les 29 qui suivent en continu le niveau de la nappe, 19 ont été réalisés à l'initiative du Département et sont suivis par AQUI' Brie

4

piézomètres du réseau départemental sont utilisés pour la transmission de données à l'Europe



12

captages abandonnés sont utilisés comme qualitomètres par AQUI' Brie

Action 4

S'adapter aux changements climatiques

CONTEXTE

Les études prospectives menées par l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) en partenariat avec le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) mettent clairement en évidence des changements prévisibles importants, incluant une tendance globale à la diminution de la ressource en eau accompagnée d'une baisse du niveau des nappes et d'impacts négatifs sur la qualité des cours d'eau.

FAITS MARQUANTS

En 2024, le projet **#Champigny2060** porté par AQUI' Brie a poursuivi l'exploration du futur de la nappe et la prise en compte du dérèglement climatique sur l'utilisation de l'eau et les activités humaines. En particulier, les 2 ateliers ont été l'occasion de tester « Le Champigny en équilibre », un jeu sérieux dans lequel les participants jouent les acteurs de la nappe, et doivent répondre à leurs besoins en eau, en se répartissant un volume disponible dans une période de crise. Les participants ont pu jouer avec plusieurs climats : un scénario basé sur la météo réelle passée, un scénario basé sur le climat de 2100 avec la trajectoire d'émissions de gaz à effets de serre 4.5 (dans lequel des efforts significatifs sont faits à l'échelle mondiale), et avec la trajectoire d'émissions 8.5 (« business as usual »). Des cartes aléas ont également permis de prendre en compte l'état de dégradation de la qualité de l'eau, et son impact sur le prix de l'eau. Les participants ont pu tester les effets du dérèglement climatique sur le niveau de la nappe et leurs activités, et leur capacité à répondre à leurs besoins en eau (eau potable, maraîchage, agriculture). Le jeu a permis de prendre conscience de l'importance de l'anticipation et des investissements de sobriété, pour passer le cap des mauvaises recharges.

Le **groupe de travail (GT) consacré aux eaux non conventionnelles (ENC)** (réutilisation des eaux usées traitées) a réuni les acteurs à la piscine de Villeneuve-Saint-Georges qui réutilise les eaux de renouvellement des bassins. Les échanges ont permis de mettre en valeur la difficulté de mener des projets de ce type face à l'acceptation du public, la faisabilité technique et financière, et la complexité de la réglementation. Le GT a également publié un récapitulatif à date des différentes réglementations portant sur les ENC.

CHIFFRES CLÉS

- 2** ateliers plénières ont été organisés en 2024 dans le cadre de #Champigny2060
- 98** personnes de 48 structures impliquées dans #Champigny2060 en 2024
- 22** collectivités accompagnées pour des projets de désimperméabilisation d'espaces publics

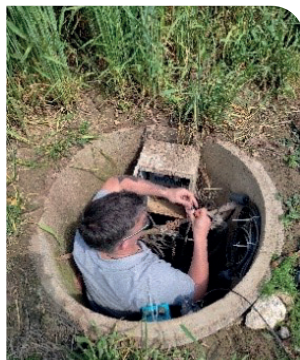
Le **GT Irrigation**, co-piloté avec l'Organisme unique de gestion collective de l'irrigation Champigny, s'est concentré sur les enjeux d'adaptation de l'irrigation en 2024. Il s'est appuyé sur l'expertise de Serge Zaka, agroclimatologue renommé, qui a pu expliquer les changements à venir à cause du dérèglement climatique ainsi que les solutions pour s'y adapter : notamment en termes de changement d'aires des cultures, d'agroforesterie ou de pratiques permettant de garder l'eau dans le sol. Par ailleurs, les équipements de suivi des 2 retenues agricoles, et des collecteurs de drainage sollicités sont en place depuis mai 2024, soit un total de 13 appareils de mesure installés et télétransmis. Cette instrumentation a pour objectif d'évaluer le fonctionnement des retenues (remplissage, évaporation, infiltration) et d'évaluer leur impact sur le cours d'eau pour des contextes climatiques variés. Si l'exploitation des premiers mois de mesure est prometteuse, il reste des incertitudes à lever en 2025, notamment parce que les épisodes de pluie ont occasionné de très forts débits aux stations, voire des submersions, ce qui nécessite des adaptations.





Enfin, un **GT Adapta'nappe** a été créé et réuni une fois pour imaginer des scénarios de gestion de la nappe, et explorer d'autres possibilités de modélisation. Par exemple, le cas de la gestion flexible (volumes prélevables modulés en fonction du niveau de la nappe) a été évoqué avec les services de l'État. Le GT a demandé à travailler sur plusieurs trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui a été fait par la suite.


Dans le cadre de la **Charte Natur'EAU 77**, les Rencontres Techniques Eau et Nature en Ville ont été organisées les 14 et 19 novembre. De plus **deux guides techniques sont parus** : le guide « pour une politique de gestion intégrée des eaux pluviales » et le guide « Mener à bien un projet de gestion intégrée des eaux pluviales ». Le comité technique s'est réuni le 3 juillet 2024 et le 16 janvier 2025 afin de faire le bilan de la mise en œuvre de la Charte et notamment des 22 actions du plan d'action associé. Ceci a permis de préparer le comité de pilotage, qui a eu lieu le 29 avril 2025. Dans le domaine de l'urbanisme, le sous-groupe de travail spécialisé s'est réuni le 4 septembre 2024. 18 projets de désimperméabilisation ont été activement accompagnés en 2024, et 1 est terminé ; ce sont principalement des cours d'école. En comptant les projets en hiatus où à lancer, cela fait 33 projets en tout.



Cour d'école désimperméabilisée à Brie-Comte-Robert



Guides sur la gestion intégrée des eaux pluviales

A young boy with dark hair, wearing a green and blue life vest, is leaning over a body of water. He is looking down at his right hand, which is resting on the water's surface, creating ripples. The background is a vast, calm blue sea under a bright sky. A large, semi-transparent blue teardrop shape is overlaid on the left side of the image, containing white text.

AXE 5
Améliorer
et valoriser
les milieux
aquatiques
et humides

Action 1

Préserver le cadre naturel des milieux aquatiques en lien avec les projets de territoires

CONTEXTE

La préservation des milieux aquatiques progresse grâce à la connaissance apportée par la cartographie et la prospection. La troisième version de la cartographie des cours d'eau de 2019 sert de référence pour définir le statut de l'ensemble du linéaire de cours d'eau du département. Les SAGE et les contrats de bassin participent à l'amélioration de la connaissance des milieux aquatiques par des études sur les zones humides.

CHIFFRES CLÉS

3 des projets d'aménagement autorisés (45 au total) en 2024 ont nécessité une opération de compensation suite à l'application de la procédure ERC (éviter réduire compenser)

7 SAGE existent en Seine-et-Marne (5 mis en œuvre, 2 en élaboration)

15 500 hectares de zones humides sont préservés et inventoriés en Seine-et-Marne



289

communes sont couvertes par des SAGE mis en œuvre et 178 par des SAGE en élaboration en Seine-et-Marne

FAITS MARQUANTS

En 2024, la préservation des zones humides dans les projets d'aménagement s'est améliorée grâce à un meilleur respect de la réglementation, en particulier en suivant la doctrine « éviter » qui préconise de ne pas aménager dans les zones sensibles.

Le SAGE des Deux Morin encadre les interventions sur les berges afin de limiter la dégradation de la qualité des habitats aquatiques.

Le SAGE de l'Yerres limite tout nouvel aménagement dans le lit majeur des cours d'eau pour améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Deux nouveaux SAGE en élaboration (Marne et Beuvronne, Bassée-Voulzie) permettront la couverture d'une grande majorité du territoire par un tel document.

Le SAGE Marne Confluence confirme les résultats obtenus lors des groupes de travail en ciblant de manière plus certaine les zones humides, leur gestion et leur protection.



Restauration Yerres © Ivan LISIECKI



CTEC Champigny - AQUIL' Brie

Action 2

Restaurer la trame verte et bleue

CONTEXTE

Depuis décembre 2012, certaines rivières sont classées, ce qui nécessite une restauration rapide de leur continuité écologique. Plus de cent sites sont concernés par cette obligation sur les cours d'eau ou tronçons classés en liste 2. Chaque propriétaire a été informé individuellement, a bénéficié d'une visite sur site et a reçu des explications sur le soutien technique et financier possible.

Des études globales ont été menées pour proposer des solutions aux propriétaires d'ouvrages, prenant en compte les usages et cohérentes à l'échelle du bassin. En raison du grand nombre d'ouvrages à mettre en conformité et du délai court pour les travaux, les parlementaires ont autorisé, sous certaines conditions, un délai supplémentaire.

FAITS MARQUANTS

Des études sont actuellement menées sur plusieurs cours d'eau, tels que le Grand Morin, le Réveillon, l'Orvanne, l'Yerres, la Beuvronne, l'Auxence et le Lunain, le Vannetin amont, le ru de Chantereine, la Therouanne au confluent du ru des cygnes en vue de la restauration de la continuité écologique.

En 2024, des travaux de restauration de la continuité écologique incluant des actions de restauration hydromorphologique ont été réalisés sur plusieurs cours d'eau tels que le Grand Morin à Couilly-Pont-aux-Dames mais aussi sur le Loing et l'Orvanne.

Des travaux de restauration de zones humides émergent dans le cadre d'opérations de création de zones d'expansion de crues (SMAGE des Deux Morin, SEMEA, SyAGE de l'Yerres...) ou de restauration hydromorphologique des cours d'eau.

CHIFFRES CLÉS

24 ouvrages classés en liste 2 ont été priorités par les acteurs du PDE

2 travaux de restauration de continuité écologique ont été effectués en 2024

2 études de restauration de continuité écologique ont été lancées en 2024



Travaux de restauration du Loing - © CD77



Restauration - Bassin versant Yerres - © Ivan LISIECKI



Action 3

Assurer la gestion des milieux aquatiques et humides

CONTEXTE

Les rivières jouent un rôle important dans l'amélioration de la qualité de l'eau. Le cordon végétal le long des rivières, qu'il soit composé d'arbres et/ou d'arbustes, est essentiel pour le fonctionnement écologique de la rivière. Il contribue à purifier l'eau, à offrir de l'ombre, à réduire la température, et à fournir de la nourriture pour la faune aquatique. L'entretien de cette zone végétale assure ces fonctions tout en préservant les activités économiques et la beauté naturelle des espaces environnants. Ce travail d'entretien contribue particulièrement à atteindre d'ici 2027 un bon état écologique des masses d'eau, conformément aux exigences de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

Le bon fonctionnement de ces milieux naturels permettra également de lutter contre la prolifération des espèces envahissantes et impactantes (EEI). Dans ce but, un groupe de travail partenarial (plus de 30 organismes) contribue à améliorer la gestion de celle-ci par la mise en place d'une stratégie de gestion départementale structurée en actions et bénéficiant de retours d'expérience nationaux.

CHIFFRES CLÉS

58 %

du linéaire de berge présente une ripisylve déséquilibrée ou absente en Seine-et-Marne

306 km

de cours d'eau ont été entretenus par diverses structures, principalement des syndicats intercommunaux, sous la supervision du SEPoMA (service de l'eau potable et des milieux aquatiques)

1164 km

de cours d'eau faisant l'objet d'un entretien régulier en Seine-et-Marne

2

réunions plénières

1

demi-journée de reconnaissance des EEI en plaine de Sorques/Marais d'Épisy

1

visite de site pour la gestion d'un foyer émergent d'ambrosie à feuilles lisses en forêt de Fontainebleau

18 fiches EEI sur le site de l'eau

FAITS MARQUANTS

En 2024, 3 maîtres d'ouvrage GeMAPI ont renouvelé leur déclaration d'intérêt général (DIG) pour réaliser un programme pluriannuel d'entretien (SEMEA, SIBHBB, CCPM). 1 maître d'ouvrage a réalisé sa DIG pour réaliser un programme pluriannuel d'entretien (CAGPS). Ce document réglementaire leur permettra d'intervenir de façon cohérente sur les propriétés privées et de justifier l'utilisation de fonds publics.

Dans le cadre d'ID77 (Ingénierie départementale 77), le Département a accompagné 2 syndicats dans l'élaboration de leur programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau.


En 2024, le groupe de travail sur les espèces envahissantes et impactantes a poursuivi ses travaux.

La parution de l'ensemble des fiches de reconnaissance et une formation à la reconnaissance EEI sur un espace naturel du Département dispensée par le Muséum d'histoire naturel aux membres du GT EEI a renforcé la capacité des 117 membres à gérer ces espèces et les faire connaître.

Le groupe de travail partenarial a œuvré pour une meilleure prise en compte des EEI dans les documents d'urbanisme et de planification via 54 contributions à ces documents.



L'Auxence - © Damien FEVRIER

A young boy with dark hair, wearing a green and blue life vest, is crouching by the water. He is looking down at his hand, which is touching the water's surface, creating ripples. The background is a vast, calm blue sea under a bright sky. A large, semi-transparent blue teardrop shape is overlaid on the left side of the image, containing white text.

AXE 6
Gérer
le risque
d'inondation

Retour sur l'année 2024 et sur les inondations dans le bassin versant des Morin

CONTEXTE GÉNÉRAL

- 2024 : parmi les **10 années les plus pluvieuses**.
- Sols saturés les **2/3 de l'année** et niveaux de rivières élevés quasiment toute l'année
- Épisodes pluvieux intenses en **Seine-et-Marne** et bassins du **Grand Morin** et du **Petit Morin** fortement touchés.
- Répétition inhabituelle : **4 crues majeures** (février, août, septembre, octobre).

2. ÉPISODES D'INONDATIONS

Le Grand Morin, qui fait partie du réseau surveillé Vigicrues dans sa partie aval de Pommeuse à Condé-Sainte-Libiaire, a ainsi connu quatre crues majeures fin février, début août, fin septembre et début octobre, et a atteint un nombre de jour de vigilance crue record

Mois	vigilance max
12/2024	Jaune
11/2024	Verte
10/2024	Rouge
09/2024	Orange
08/2024	Orange
07/2024	Jaune
06/2024	Verte
05/2024	Jaune
04/2024	Verte
03/2024	Jaune
02/2024	Orange
01/2024	Jaune

- Plusieurs passages en jaune
- 3 passages orange (février, août, septembre)
- 1 passage rouge inédit (octobre – tempête Kirk)

Le Petit Morin, qui sera intégré au réseau surveillé du dispositif Vigicrue d'ici fin 2025, à lui aussi connu des crues importantes sur ces mêmes périodes. L'amont de son bassin a également connu un épisode de ruissellements marquant début août qui a provoqué des dégâts matériels conséquents sur plusieurs communes (Sablonnières, Bellot,...).

Les crues les plus notables du Petit Morin et du Grand Morin sont celles de début octobre occasionnées par la tempête Kirk. La fréquence de retour de ces crues est supérieure à 50 ans pour le Petit Morin, et très largement supérieure à 50 ans pour le Grand Morin, dont le niveau a dépassé celui de la crue de 2016.

Cours d'eau	Station	Hauteur max (m)	Débit max (m ³ /s)	Période de retour (ans)
Petit Morin	Montmirail	2,01 m	19,6	Entre 20 et 50 ans
	Jouarre (Vanry)	3,12 m	57,2	> 50 ans
Grand Morin	Meilleray	3,39 m	51	≥ 20 ans
	Pommeuse	3,74 m	140-150	>> 50 ans
	Couilly-Pont-aux-Dames	3,84 m	174	> 50 ans

CONSÉQUENCES DES CRUES

	Février	Août	Septembre	Octobre (Kirk)
Bilan humain	94 déplacés ou évacués Pas de victimes	95 déplacés ou évacués Pas de victimes	94 déplacés ou évacués Pas de victimes	595 déplacés ou évacués 2319 sinistrés Pas de victimes
Impacts	20 maisons inondées à Pommeuse	Communes principalement impactées : St-Martin-des-Champs, La Ferté-Gaucher, Bellot, Villeneuve-sur-Bellot, Sablonnière, Meilleray	Évacuation de 3 écoles (Celle-sur-Morin, Mouroux, Giremoutiers) et 1 crèche (Guérard)	Opérations de pompage par le SDIS sur Coulommiers et Crécy-la-Chapelle Plusieurs établissements scolaires (15 ^{es}) fermés à La Ferté-Gaucher, Pommeuse, Coulommiers, Jouy-sur-Morin, Meilleray, Condé-St-Libaire et Couilly-Pont-aux-Dames, St Germain-sur-Morin, Vaudoy-en-Brie, Crécy-la-Chapelle et Coulommiers Inondation EHPAD de Rebais
Transports	Nombreuses routes coupées à la Ferté-Gaucher, Jouy-sur-Morin, Pommeuse, Crécy-la-Chapelle, Couilly-Pont-aux-Dames et Condé-Sainte-Libaire Perturbation ou arrêt des transports scolaires à Pommeuse, Crécy-la-Chapelle, Couilly-Pont-aux-Dames et Condé-Sainte-Libaire		Nombreuses routes coupées à la Ferté-sous-Jouarre, Coulommiers, Dammartin en Goële, Tournan, Fontainebleau	57 routes coupées et 87 en situation de circulation difficile Effondrement de voies SNCF à la hauteur de Trilport - ligne P entre la Ferté-sous-Jouarre et Meaux interrompue dans les 2 sens pour plusieurs semaines
Énergie	RAS	ENEDIS : coupures d'électricité pour près de 1000 foyers sur St-Cyr-sur-Morin, St-Pathus et St-Léger - TGBT inondé à L'EPHAD de Rebais	ENEDIS : - TGBT inondé à L'EPHAD de Rebais	ENEDIS : coupure d'électricité pour un peu plus de 1000 foyers sur Crécy, Coulommiers, Couilly (+ près de 4000 foyers sur Lagny, Savigny et Nandy)

GESTION POST-CRISE

- Travaux d'urgence : enlèvement d'embâcles sans formalités, nettoyage des rus et fossés.
- Reconnaissance catastrophe naturelle :
 - février : 22 communes (procédure simple) ;
 - août : 42 communes (procédure accélérée) ;
 - septembre : 13 communes (procédure simple) ;
 - octobre : 132 communes (procédure accélérée).
- Aides financières :
 - Département de Seine-et-Marne : 2 300 000 € ont été attribués aux communes sinistrées via le fonds de soutien aux inondations sur l'ensemble de l'année 2024 ;
 - État - DSEC (dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales) :
 - » août → 4 collectivités / 381 841 € ;
 - » octobre → 7 collectivités / 230 958 €.
 - État - DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : soutien à la rénovation des bâtiments communaux.
- Accompagnement juridique : sur pouvoirs de police, financements et réparations.
- Assurances : échanges sur délais d'expertise et reconstruction résiliente.

Au-delà de la gestion post-crise, l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, SMAGE, État, Département, EPTB Seine Grands Lacs, Agence de l'Eau) se sont mobilisés pour accompagner ce territoire meurtri par les inondations, dans l'optique de mettre en place le plus tôt possible des opérations de réduction de la vulnérabilité dans le cadre du PEP (programme d'études préalables) et du futur PAPI (programme d'actions de prévention des inondations).



Inondation en Seine-et-Marne le 09/12/2024

Action 1

La mise en œuvre de stratégies locales de gestion du risque inondation

CONTEXTE

Les inondations représentent le premier risque naturel en France : elles menacent des vies, des habitations, des emplois, et tous les territoires sont concernés. Avec plus de 4 400 km de cours d'eau, la Seine-et-Marne est fortement exposée au risque inondation, que ce soit par débordement, ruissellement ou remontée de nappe.

Après les inondations historiques de 2016 et de 2018, la Seine-et-Marne a été rudement impactée par plusieurs événements d'inondation en 2024. Le bassin versant des Morin a connu 4 épisodes d'inondations en une année, constituant un triste record pour ce territoire. L'inondation d'octobre 2024, liée à la tempête Kirk, a occasionné des phénomènes de ruissellement et de débordement intense et a même conduit à placer le tronçon du Grand Morin en vigilance rouge.

Devant l'intensité et la récurrence inédite de ces phénomènes, tous les territoires seine-et-marnais se mobilisent pour mieux prévenir les inondations et diminuer leur vulnérabilité face à ces phénomènes particulièrement difficiles à appréhender dans le cas du ruissellement.

FAITS MARQUANT EN 2023

Le troisième cycle de mise en œuvre de cette directive a démarré en 2023. Suite à l'EPRI 2024, la liste actuelle des territoires à risques importants d'inondation (TRI) et leurs périmètres ont été maintenus sans modification, aucun élément ne justifiant de mise à jour. Le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la liste des TRI, à la suite des mises à dispositions, le 13 novembre 2024.

La stratégie locale de gestion risque inondation de la métropole francilienne a été actualisée en octobre 2023, suite à une assemblée des parties prenantes, et validée par les 9 préfets concernés en 2024. Elle a été élargie à l'ensemble de la région Île-de-France et couvre désormais les TRI de Meaux et de la métropole francilienne.

Les travaux du casier pilote de la bassée (action 6.2 du PAPI SMF1) ont été finalisés. La réception de ces travaux avec la mise en eau test du casier est programmée sur le 1^{er} trimestre 2025.

Un avenant a été passé sur le PEP Juine-École-Essonne. Ce dernier vient ajouter de nouvelles actions relatives à des travaux de réduction de la vulnérabilité et prolonge également la durée du PEP.

Un second avenant a été validé pour le PAPI de l'Yerres afin de prolonger sa durée d'un an pour permettre de lancer les actions non encore engagées relatives aux travaux de réduction de la vulnérabilité (actions V.5 à V.7) suite à la réalisation des diagnostics de vulnérabilité réalisés en 2024.

CHIFFRES CLÉS

2 PAPI

(programmes d'actions de prévention des inondations) sont en cours sur le département sur les bassins de l'Yerres et de la Seine-et-Marne franciliennes



communes autour de Chelles ont été intégrées dans le TRI de la métropole francilienne

4 PEP

(programme d'études préalables) sont en cours sur les bassins du Loing, de l'Yonne, de la Juine-École-Essonne et des Morin



communes de Meaux constituent un TRI à part entière

Action 2

La promotion d'outils de prévention et de sensibilisation

CONTEXTE

L'élaboration des PPRI (plans de prévention du risque inondation), servitude d'utilité publique s'imposant aux documents de planification d'urbanisme, incombe à la DDT (direction départemental des territoires).

La réalisation de Plans communaux de sauvegarde (PCS) ou leur actualisation continue d'être promue. Le SIDPC (service interministériel de défense et de protection civile), en partenariat avec le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) et la DTT, a organisé plusieurs réunions en 2022 auprès des communes devant réaliser un PCS, ce qui a permis une progression notable.

Par ailleurs, la loi MATRAS du 25 novembre 2021, a rendu obligatoire la réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) dans les cinq ans, pour tous les EPCI à fiscalité propre « dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde ».

FAITS MARQUANTS

Le projet de **PPRI de la Marne à Chelles** a été soumis à la concertation du public en septembre 2024. Les consultations officielles auprès de l'autorité environnementale et auprès des collectivités seront menées en 2025.

L'élaboration du **PPRI de l'Yonne** a été soumise à évaluation environnementale en début 2022 par l'Autorité Environnementale CGEDD. Cette étude a été livrée à la fin du premier semestre 2023. Les projets de note, règlement et carte réglementaire ont été présentés pour la dernière fois aux collectivités au printemps 2023. La concertation du public et les consultations officielles seront organisées en 2025.

Sur le bassin de la Beuvronne, l'étude de l'aléa débordement sur la Beuvronne et la Biberonne est en cours. Cette étude devrait être livrée en 2025.

CHIFFRES CLÉS

**28 des
271 PCS**

obligatoires ne sont pas encore élaborés à la fin 2024
(dont 3 communes pour le risque inondation,
19 communes pour le risque feu de forêt
et 6 communes pour le risque technologique)



communes disposent
d'un PPRI ou d'un PSS

Tous les EPCI de Seine-et-Marne sont soumis
à l'obligation de réaliser un PICS d'ici 2026

Aucun EPCI n'a encore réalisé son PICS

Action 3

L'amélioration de la résilience et la diminution de l'aléa

Dans le but d'améliorer la résilience aux inondations (surinondation, hydraulique douce, zone d'expansion de crue), les efforts se poursuivent à travers diverses études, notamment :

- l'étude du SEMEA pour la préservation et la renaturation des milieux aquatiques et humides du bassin du ru des Vaux, ainsi que pour la prévention face aux inondations à Cély-en-Bière ;
- l'étude du SMAGE des 2 Morin de mise en place d'une stratégie globale de prévention contre les inondations du Grand Morin, de protection et de restauration des milieux aquatiques sur la commune d'Esblly ;
- l'étude du SEMEA dans le cadre du projet de réouverture et de renaturation du ru de Moulignon en zone urbaine sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry ;
- l'étude hydraulique et hydrologique de l'EPAGE sur le bassin versant du Loing (dans le cadre du PEP du Loing) qui est finalisée. Elle a permis d'identifier des projets liés aux aménagements d'hydraulique douce ou de champs d'expansion de crue qui seront mis en œuvre dans le cadre du futur PAPI ;
- l'étude hydraulique et hydrologique du SMAGE des 2 Morin sur le bassin versant des 2 Morin ;
- la poursuite des études des zones d'expansion des crues sur la forêt d'Armainvilliers (commune d'Ozoir-la-Ferrière) et sur le Bois de Rozay (commune d'Ozouer-le-Voulgis) ;
- l'étude de CAPM de restauration des ZEC et des ZH du secteur St-Faron à Meaux ;
- les zones de ralentissement des crues dans la Bassée avec le projet de casier pilote, dont les travaux ont débuté en 2021 et se sont terminés en 2024 ;
- l'étude de faisabilité du SMAERTA lancée en juillet 2024 pour une réduction des risques d'inondations par débordement et ruissellement via des travaux de renaturation sur le bassin versant de la Théroouane.

Par ailleurs, plusieurs études sont menées afin d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de ruissellement et de proposer la mise en œuvre de travaux afin de réduire la vulnérabilité liée à ce type d'événements. Citons à titre d'exemple les études sur les bassins versants de la Beuvronne, du Loing, des Morin, de la Marne (du confluent de la Théroouane au confluent du ru des Cygnes), de la Théroouane, ou du Rutel.

CHIFFRES CLÉS

2 EPCI ont lancé des diagnostics de vulnérabilité de leur territoire

- SEMEA (bassin versant du ru de la Mare aux Evées)
- Val d'Europe Agglomération

**5 EPCI/
communes** ont lancé des études de réduction de la vulnérabilité des bâtiments (via les PAPI)

- Commune de Cély-en-Bière (PAPI JEE)
- Commune de Saint-Germain-sur-École (PAPI JEE)
- CA Val d'Europe (PAPI SMF)
- CAMG (PAPI SMF)
- SYAGE (PAPI de l'Yerres)



Préfecture de Seine-et-Marne
Place de la Préfecture
77010 Melun cedex



Département de Seine-et-Marne
Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun cedex



Agence de l'eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex



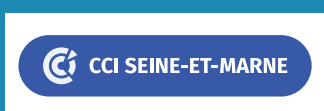
Agence Régionale de Santé Île-de-France
Immeuble « Le Curve »
13, rue du Landy
93200 Saint-Denis



Association des maires et présidents d'intercommunalité de Seine-et-Marne
Hcenter - ZA Bel Air
11, rue Benjamin Franklin
77000 La Rochette



Chambre d'agriculture de région Île-de-France
418, rue Aristide Briand
77350 Le Mée-sur-Seine



Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne
1, avenue Johannes Gutenberg
Serris - CS 70045
77776 Marne-la-Vallée cedex 4